

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE***IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU PREPARATION*

DESIGNATION COMMERCIALE	BATU SOURIS
FAMILLE	RODONTICIDE
UTILISATION	LUTTE CONTRE LES RONGEURS*SOURIS
	HOMOLOGATION N°8900485

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

FOURNISSEUR	LODI S.A.
ADRESSE	PARC D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND FOUGERAY TEL 02.99.08.48.59 FAX 02.99.08.38.68
NUMERO D'APPEL D'URGENCE	HOPITAL F. WIDAL PARIS 01.40.05.48.48

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

SUBSTANCE OU PREPARATION	PREPARATION
CODE PRODUIT	BATU SOURIS

COMPOSANTS APPORTANT UN DANGER

COMPOSANT N°1	ALPHA CHLORALOSE
N°CAS	15879-93-3
%P/P	10

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R22	NOCIF PAR INGESTION
-----	---------------------

4. PREMIERS SECOURS

ANTIDOTE VITAMINE K.

S28 APRES CONTACT AVEC LA PEAU	OTER TOUS VETEMENTS ET CHAUSSURES SOUILLES. LAVER LA PEAU A L'EAU ET AU SAVON
S26 APRES CONTACT AVEC LES YEUX	LAVER IMMEDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPECIALISTE.
S46 EN CAS D INGESTION OU DE MALAISE	CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN ET LUI MONTRER L'EMBALLAGE OU L'ETIQUETTE.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES	POUDRE/ MOUSSE/ CO2/ EAU EN BROUILLARD
DECONSEILLE	EAU
DANGER D'INCENDIE	EMISSION DE VAPEURS IRRITANTES ET TOXIQUES
EQUIPEMENT PROTECTION SPECIAL	PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME
AUTRES RECOMMANDATIONS	EVITER LE REJET DES EAUX D'EXTINCTION DANS L'ENVIRONNEMENT

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURE APRES DEVERSEMENT

BALAYER OU PELLETER DANS DES FUTS A DECHETS OU DES SACS PLASTIQUES. PROTEGER DE LA POUSSIERE. LAVER LA ZONE DE DEVERSEMENT A L'EAU. LES EAUX DE LAVAGE NE DOIVENT PAS ETRE DEVERSEES DANS LES CANIVEAUX. ALERTER LES AUTORITES COMPETENTES EN CAS DE DEVERSEMENT OU DE DECHARGE INCONTROLEE DANS LE RESEAU DES EAUX USEES.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATIONS

CONSULTER LA FICHE TECHNIQUE AVANT L'UTILISATION. S20/21 NE PAS MANGER NE PAS BOIRE ET NE PAS FUMER PENDANT L'UTILISATION. SE LAVER LE VISAGE ET LES MAINS AVANT DE MANGER BOIRE OU FUMER.

STOCKAGE

S3/9/14/49 CONSERVER UNIQUEMENT DANS LE RECIPIENT D'ORIGINE DANS UN ENDROIT FRAIS S2 CONSERVER HORS DE PORTEE DES ENFANTS. S13 CONSERVER A L'ECART DES ALIMENTS ET BOISSONS Y COMPRIS CEUX POUR ANIMAUX.

EMBALLAGES RECOMMANDES
EMBALLAGE DECONSEILLES
AUTRES RECOMMANDATIONS

EMBALLAGE D'ORIGINE

NE PAS REUTILISER LES EMBALLAGES VIDES. LES RENDRE INUTILISABLES

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

CORPS
MAINS

COTTE PROPRE CHANGEE REGULIEREMENT
GANTS

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	AVOINE
COULEUR	ROUGE
ODEUR	N/C
POINT ECLAIR	N/C
EXPLOSIVITE	N/C
PRESSION DE VAPEUR	N/C
DENSITE A 20°C	N/C
VISCOSITE A 20°C	N/C
AUTRES DONNEES	

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE STOCKAGE

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

LA PREPARATION EST CLASSEE NOCIVE PAR INGESTION.
L'ALPHA CHLORALOSE EST UN NARCOTIQUE.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

PRECAUTIONS

S61 EVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

S29/56 NE PAS JETER LES RESIDUS A L'EGOUT. ELIMINER CE PRODUIT ET SON RECIPIENT DANS UN CENTRE AGREE DE COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX OU SPECIAUX NE PAS REUTILISER L'EMBALLAGE

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

VOIE TERRESTRE	NON CLASSE AU TRANSPORT
VOIE MARITIME	
VOIE AERIENNE	
NUMERO ONU	
DIVERS	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES

SYMBOLE DE DANGER	XN
PHRASES DE RISQUE	R22
CONSEILS DE PRUDENCE	S2 S13 S46

16. AUTRES INFORMATIONS

L'UTILISATION DE POSTES D'APPATAGE EST VIVEMENT CONSEILLEE.

L'ENSEMBLE DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES MENTIONNEES A POUR BUT D'AIDER LE DESTINATAIRE A REMPLIR LES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT LORS DE L'UTILISATION DU PRODUIT. CETTE ENUMERATION NE PEUT ETRE CONSIDEREE COMME EXHAUSTIVE ET N'EXONERE PAS LE DESTINATAIRE DE S'ENQUERIR DE TOUTES LES AUTRES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EVENTUELLES CONCERNANT LA DETENTION ET LA MANIPULATION DU PRODUIT POUR LESQUELLES IL EST SEUL RESPONSABLE

LES RENSEIGNEMENTS PORTES DANS LA PRESENTE FICHE ONT ETE INTRODUITS CONFORMEMENT AUX INDICATIONS PREVUES PAR LES DIRECTIVES 88/379 CEE- PREPARATIONS DANGEREUSES-DU 5 MARS 1991 ET 92/32 CEE-SUBSTANCES DANGEREUSES-DU 30 AVRIL 1992
CETTE FICHE COMPLETE LA NOTICE TECHNIQUE D'UTILISATION MAIS NE LA REMPLACE PAS. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT BASES SUR L'ETAT DE NOS CONNAISSANCES RELATIVES AU PRODUIT CONCERNE A LA DATE D'EDITION
L'ATTENTION DES UTILISATEURS RESTE EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQU 'N PRODUIT EST UTILISE A D'AUTRES USAGES QUE CEUX POUR LESQUELS IL EST CONCU